

18) Construction d'un Foyer des Jeunes Travailleurs sur le terrain TINGAPERMAL à St-Denis, au lieu dit " Commune Primat ".

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre N° 8117-DASS/6 en date du 22 Avril dernier, M. le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale a demandé au Cabinet HEBBARD de lui faire connaître le coût approximatif et par rubrique, de la construction et de l'équipement d'un "Foyer de Jeunes Travailleurs" suivant le programme ci-après :

- Hébergement : 100 lits en 25 chambres à 4 lits dont 2 superposés, dotés chacune d'un lavabo ;
- 10 douches et 10 W.C. et 2 armoires-penderies ;
- cuisine avec matériel, office et réfectoire de 50 places ;
- salle de lecture et de jeux, avec bibliothèque, deux secrétaires, baby-foot, radio, électrophone, télévision ;
- bureau et chambre de gestionnaire avec salle d'eau ;
- petite infirmerie avec chambre d'isolement ;
- 1 cour intérieure avec volley-ball et un garage à voitures et vélos, etc...

Le Cabinet HEBBARD demande de lui fournir les relevés du terrain sur lequel la Commune compte faire construire ce futur Foyer.

Mesdames et Messieurs, j'estime que cette construction peut trouver sa place dans le programme des réalisations d'intérêt social que la Commune se propose de faire édifier sur le terrain TINGAPERMAL au lieu dit " Commune Primat ".

Approuvé,
H. Denis, le
3^e Juin 65,
M. le Préfet le
Secrétaire Général p. l'Ad. E.
Signé J. Chevotie

Je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet ".

M. le Maire : ce terrain TINGAPERMAL a été acquis parce que nous avions projeté d'y créer un "village modèle", mais, dès à présent, certaines réalisations d'ordre social s'avèrent indispensables et seul ce terrain paraît convenir.

Il s'agit d'abord de la construction de ce Foyer des Jeunes Travailleurs.

Je vous demande de me dire si vous fixez votre choix sur le terrain TINGAPERMAL.

.../.

VALLIÈRES; JE VOUS DEMANDE DONC, Mesdames et Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. BÉDIER : quels sont les jeunes gens qui seraient admis à ce Foyer ?

M. le Premier Ministre DESRE : il existe un Conseil d'Administration des Jeunes Travailleurs qui est généralement présidé par la Municipalité. Il s'agit de jeunes gens travaillant à Saint-Denis - il peut cependant y avoir des jeunes des Communes voisines - mais la définition exacte serait " des jeunes qui travaillent dans la ville même... "

M. le Maire : en tant que "chef-lieu", il nous serait difficile d'établir une discrimination et de fixer une limite de recrutement.

M. REYDELLET : quelle est la superficie de terrain qui est demandée ?

M. MACE : en ce qui concerne les "Orphelins d'Auteuil", je verrai cette question à Paris, mais je pense qu'elle variera entre 3 et 4 hectares.

M. D. E. B. R. E. : je ne sais pas si tous les Conseillers savent ce que sont exactement les "Orphelins d'Auteuil". Je peux dire que j'ai été un peu à l'origine de l'initiative qui vient d'être retenue par vous.

Il s'agit d'une oeuvre très connue en France et particulièrement à Paris. C'est un ordre religieux qui, au lieu de se consacrer uniquement à l'instruction primaire des orphelins, a décidé il y a quelques années, de créer un enseignement professionnel. Or, le succès en a été foudroyant en ce sens que ces orphelins qui se trouvaient auparavant mis à la rue en sachant lire et écrire et pas davantage, ont eu tout de suite sur le marché du travail une cote particulière parce qu'ils ont été gardés deux ou trois années de plus que demande l'initiation à un métier, les Pères dispensant par ailleurs un enseignement professionnel de très grande qualité.

Si bien que les "Orphelins d'Auteuil" qui, au départ, étaient une oeuvre toute modeste, se sont développés et occupent actuellement à Auteuil une grande surface. Ils ont en France un certain nombre de succursales et des maisons de repos, et maintenant, le titre "Orphelins d'Auteuil" devient un brevet de capacité professionnelle, dans quelque branche que ce soit.

Or, il se trouvait qu'un des responsables des "Orphelins d'Auteuil" est un père d'origine réunionnaise. Lorsque je l'ai entretenu il y a un an, du problème de l'enseignement à la Réunion et en particulier de l'enseignement professionnel d'enfants qui n'avaient ni père ni mère, le Père MAILLET a immédiatement saisi l'idée. Je dois préciser que je n'ai eu qu'un mot à dire. La seule condition qu'ils mettent à leur installation à la Réunion, c'est l'octroi d'un terrain.

.../.

Pour bien montrer à quel point ils voient déjà loin, j'ajoute que si leur implantation réussit à St-Denis, ils ont l'idée de procéder à une seconde implantation dans le Sud de l'île et peut-être même à une troisième qui prendrait en charge les orphelins avant l'âge de l'enseignement professionnel, afin de compléter, le cas échéant, leur enseignement de base.

Si bien que ce geste que vous venez d'accomplir permettra non seulement l'implantation d'un établissement qui peut être bon, mais marquera le début d'une implantation de responsables des "Orphelins d'Auteuil" qui, en matière d'enseignement professionnel, ne pourra être qu'extrêmement profitable à la Réunion.

M. MACE : il est bien entendu qu'en ce qui concerne les "Orphelins d'Auteuil", ce serait une mise gratuite à leur disposition du terrain qui nous est demandé, soit environ 3 ha ... Ainsi que je vous l'ai dit, j'étudierai cette question à Paris.

Sur les explications fournies par Monsieur le Premier Ministre DESRE et par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de l'attribution d'une parcelle de terrain à déterminer - environ 3 ha - à distraire du terrain TINGAPERMAL au lieu dit "Comme Primat", nécessaire à la construction d'un Foyer des Jeunes Travailleurs, et d'une autre parcelle de 3 ha environ destinée à l'installation des "Orphelins d'Auteuil".